



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE - **ART. 17**

EN APPLICATION DU DÉCRET 85-397 DU 3 AVRIL 1985 MODIFIÉ,
POUR LES COLLECTIVITES DE MOINS DE 50 AGENTS

ASA - ARTICLE 17

Mois de :

*Joindre obligatoirement la convocation du syndicat
et le bulletin de paie du ou des agents pour la période concernée*

Désignation de la collectivité :

Organisation syndicale :

NOM et Prénom du ou des délégué (s)	Heures/Minutes (journée de 7h max)
H.....
H.....
H.....
H.....
H.....
H.....
TOTALH.....

L'Autorité Territoriale soussignée certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande de remboursement.

Certifié exact, à

Le

L'Autorité Territoriale (*tampon et signature*)

*Faire retour de la présente demande de remboursement au Centre de Gestion
avant le 20 du mois suivant la période concernée
en joignant la ou les convocation(s) du syndicat et le bulletin de paie du ou des agent (s)*